

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	L	C	Reçu le 09.04.14		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	L	C	C	C	Reçu le 14.03.14		
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			C	C	Reçu le 15.11.13		
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			C	C	Reçu le 02.04.14		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.		
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	N/A	N/A			
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	N/A	N/A			
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Fiches de pêche à bord ²	N/C	N/C	N/A	N/A				
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			N/A	N/A			
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			N/A	N/A			
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/A	N/A			
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A			
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	N/C	N/C	N/A	N/A			
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
3. Déclarations concernant les navires										
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	N/A	N/A	P/C	P/C	A indiqué qu'un PDF était en cours d'élaboration.		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence								
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	N/C	N/C	L	C	A signalé un navire actif en 2007, ciblant les SWO/ALB (CAP).		
		Liste des navires ³ pêchant SWO		N/C	N/C	L	C			

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises et ALB en 2007	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/C	N/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : numéro CTOI, LOA, nom de l'armateur.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			C	C	1 LL s'est vu refuser un permis.	
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/C	N/C	C	C	Pas d'accord d'accès.	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			L	C	Reçu le 15.04.14	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	C	C	Rapport NÉANT - Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon									
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	L	C	L	C		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas d'activité (Déclaré dans le rapport IOTC-2012-SC15-NR13)
• LL	Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas d'activité (Déclaré dans le rapport IOTC-2012-SC15-NR13)
• LL	Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur autorisé.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas d'activité (Déclaré dans le rapport IOTC-2012-SC15-NR13)
• LL	Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de ravitaillement.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier									
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries de surface	30.06			N/C	N/C	Aucune information fournie	
			Provisoires			30.06	N/C		N/C
		• LL	30.12			N/C	N/C		
Finales	30.12		N/C			N/C			
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	L	C	L	P/C	Agrégées par espèce	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C	Actuellement aucune mesure de gestion en place pour les requins (Déclaré dans le rapport IOTC-2013-SC16-NR13)	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			N/C	N/C		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014			L	C	L	C
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.8.	Rés. 10/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ni ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01.07.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	A déclaré qu'un programme d'échantillonnage a démarré au second semestre de 2013 et que les données seront communiquées au Secrétariat de la CTOI.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/C	N/C	N/A	N/A	N'importe pas le BET	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/C	N/C	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	L	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : Échantillon. Sceau de l'organisation. Dernière mise à jour : 03.01.14	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/C	N/C	L	C	Rapport sur le débarquement des navires étrangers pour 2011 & 2012 reçu le 10.01.14.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/C	N/C	C	C	A désigné un port.	
12.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	C	C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	L	C	2 rapports d'inspection soumis	
12.6.	Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			L	C	2 inspections menées		
12.7.	Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	C	C	100 % d'inspection LAN/TRX		
							A signalé qu'il n'y a eu aucun refus d'entrée au port.		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	02.04.2014			L	C	Reçu le 12.04.14.	

Commentaires sur le niveau d'application par le Kenya des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par le Kenya des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Kenya par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

<ul style="list-style-type: none">• Résolution 12/11 (Plan de développement des flottes) : Notant que le Kenya n'a ni vérifié ni fourni la liste finale des navires actifs pour 2006 (thons tropicaux) et 2007 (espadon, albacore), le CdA l'EXHORTE à soumettre ces informations au plus tôt.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/11 (Sur les mesures de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée) : Notant que le Kenya n'a pas fourni sa liste de ports désignés ni le nom de l'autorité compétente et les préavis, le CdA l'ENCOURAGE à fournir ces informations dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 06/03 (rapport SSN sur l'état d'avancement et la mise en œuvre) : Notant que le Kenya n'a pas fourni le rapport obligatoire SSN sur l'état d'avancement et la mise en œuvre, le CdA l'EXHORTE à le faire, comme l'exige cette Résolution.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : En notant les progrès que le Kenya a accomplis au cours de l'année passée dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte de données et de rapports, le CdA NOTE que le Kenya n'a pas communiqué ses données de fréquence de taille pour les pêcheries côtières et n'a pas de programme d'échantillonnage pour la pêche artisanale, comme l'exige la Résolution. Le CdA ENCOURAGE le Kenya à apporter d'autres améliorations à la collecte de données et aux rapports durant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Réponse à la lettre de demande de retour d'information : Notant que le Kenya n'a pas fourni de réponse à la lettre de demande de retour, le CdA l'ENCOURAGE à répondre à celle de 2012.

Réponse : Le Kenya a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 02 avril 2014.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 de Kenya, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les données de prise et d'effort des navires étrangers (PS & LL), comme l'exige la Rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les données de prise et d'effort des pêcheries côtières, comme l'exige la Rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni de données de fréquence de taille des pêcheries côtières, comme l'exige la Rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas appliqué l'interdiction sur les requins-renards des espèces de la famille des <i>Alopiidae</i> et l'interdiction sur les requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>), comme l'exige la Rés. 12/09 and 13/06.
<ul style="list-style-type: none">• Pas de programme d'échantillonnage pour la pêche artisanale, comme l'exige la Rés. 11/04.